

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 45 (1907)
Heft: 8

Artikel: Rions donc !
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-204049>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

La chanson au Grand Conseil.

Il suffit, pour expliquer le titre de cet article, de transcrire quelques lignes du *Bulletin* des séances du Grand Conseil vaudois de 1829 :

M. le conseiller d'Etat de la Harpe a la parole pour une motion individuelle sur un fait peu important dans le fond, dit-il, mais qui peut avoir quelque gravité par ses conséquences. En passant devant le magasin d'un libraire, il a vu une chanson intitulée : *Nous espérons*, et dédiée au Grand Conseil, quoique celui-ci n'en ait pas accepté la dédicace. Il y a inconvenient à dédier un ouvrage à un corps sans avoir obtenu son agrément. Mais la chose peut avoir, de plus, de graves conséquences. On pourrait dédier au Grand Conseil des ouvrages immoraux et voir dans ce silence une approbation. M. de la Harpe conclut à ce qu'une commission soit chargée d'examiner si la dédicace doit être acceptée.

M. le Président raconte ce qui s'est passé entre lui et l'auteur de la chanson au sujet de la dédicace.

M. Alphonse Nicole vote pour le renvoi de la motion de M. de la Harpe à une commission. Mais il fait observer qu'on a négligé une forme essentielle, c'est de présenter le corps du délit. L'auteur de la motion devrait lire la chanson et peut-être même la chanter. Tout au moins devrait-on en donner connaissance à tous les membres du Grand Conseil.

M. le landammann Muret pense qu'il ne faut pas aggraver l'affaire en y attachant une importance excessive. Il voit de la part de l'auteur plus d'étourderie que de mauvaise intention. Mais il faut prémunir la dignité du Grand Conseil contre les dédicaces de cette espèce. On ne se permet pas de dédier un ouvrage à un particulier sans son consentement. Il propose que M. le Président soit chargé de faire appeler l'auteur auprès de lui et de lui faire une représentation sur son procédé. M. Muret redouterait une lecture officielle de la chanson, vu surtout qu'elle est accompagnée de musique.

M. Monod, lieutenant-colonel, a vu avec peine et la dédicace et la motion. Il ne convient pas à la dignité du Grand Conseil de s'occuper de chansons, il propose l'ordre du jour. M. le professeur Chavannes opine dans le même sens. L'assemblée adopte la proposition de M. Muret.

Depuis lors et jusqu'en l'an de grâce 1907, le Grand Conseil vaudois n'a plus discuté, sauf erreur, le problème de la chanson. On le résoud hors de l'enceinte, familièrement, sans motion ni émotion. Le Vaudois est chanteur. Il fredonne les airs d'Henri Giroud :

Au Grand Conseil je pourrais bien
Tout comme un autre avoir une place.

Il est resté cependant quelque chose de la chanson qu'un esprit très avancé lança il y a quatre-vingt-dix ans comme une bombe sous les pieds d'un conseiller d'Etat. Elle commençait par ces mots : *Nous espérons*. Si les progrès de la statistique l'avaient permis, il eût fallu noter

le nombre de fois que cette douce formule a été employée par les élus de la nation. Nous espérons que... mais c'est une fort honnête invitation, cela. Nos réalités ne sont-elles pas le résultat d'espérances. L'impôt par exemple ! Nous espérons que la situation financière du pays s'améliorera sous peu. Des propositions, messieurs, vous seront faites dans ce sens. L'espoir, il n'y a que ça pour vivre.

Si cette chanson vous ennuie
Nous allons la recommencer.

L. M.

Le mari.

Jaloux, il est dupé ;
Crédule, il est raillé ;
Despote, il est haï ;
Faible, il est méprisé ;
Trop expansif, il fatigue ;
Indifférent, il froisse ;
Passionné, il est ridicule ;
Inconstant, il provoque des représailles.

Chez le juge d'instruction. — Un prévenu « dernier cri », monocle à l'éclat.

— Enfin, M. le juge, que me peut-on bien reprocher ?

— On vous reproche d'avoir abusé de votre situation pour ruiner un certain nombre de malheureux, trop crédules.

— Allons donc !

— Tous ceux qui ont affaire à moi, vous les mettez dedans.

— Permettez, M. le juge ; vous aussi.

La coin de la ménagère.

Le manque de place nous oblige à renvoyer à samedi prochain les communications que nous avons reçues de plusieurs de nos lectrices.

Veuillez, mesdames, excuser ce retard ; un peu de patience, s. v. p.

Rions donc !

C'ÉTAIT au théâtre de Lausanne, il y a quinze jours. On jouait *Mademoiselle Josette, ma femme*, comédie fort amusante et, ajoutons-le, si bien jouée par la troupe de M. Bonarel, que nous irions l'entendre dix fois avec le même plaisir. Le public qui remplissait la salle semblait goûter aussi beaucoup le spectacle. C'était le public des grands jeudis, le public des premières, le public élégant, qui se pique d'être lettré et qui daigne pourtant voir représenter, de temps en temps, autre chose que *Athalie* ou que *Ruy-Blas*. Ce public-là n'électrise pas les acteurs ; s'il applaudit, c'est en dedans ; pour ne pas laisser éclater son rire, il pince les lèvres. Rire tout haut, fi donc ! La salle offrait donc ce tableau d'une foule qui se divertit énormément, mais qui n'ose rien en faire paraître.

Soyons juste : il y avait cependant quelques exceptions. Il y en avait une, surtout, aux pourfours de côté. C'était un dos d'homme, un dos puissant, carré, rembourré, qui nous bouchait

tout un coin de la scène. Cette petite muraille se secouait, aux situations drôlatiques, avec une impétuosité qui faisait trembler la banquettes, tandis que d'une bouche, que nous devinions large fendue et qui devait montrer, sans doute, trente-deux dents bien saines et bien blanches, parlait en fusées sonores un de ces rires francs et ragaillardissants à l'ouïe desquels on se sent pénétré d'une bouffée de bien-être. Ah ! le brave homme ! le bon dos ! Les regards des spectateurs avaient beau converger sur lui ; ses proches voisins, qu'il ébranlait malgré eux, pouvaient tant qu'ils le voulaient le considérer d'un air fâché ou ironique, lui demeurait tout à sa joie, ne voyait et n'entendait que la pièce et, quand son rire homérique ne l'empoignait pas, retenait son souffle pour ne rien perdre du dialogue.

Vous nous direz que si toute la salle avait manifesté sa gaieté avec autant d'exubérance, on n'aurait plus entendu les acteurs. La chose est certaine. Mais les acteurs, pour continuer, auraient bien laissé s'étouffer les rires. Soyez sûrs qu'ils ne demandent pas mieux que de voir le public s'en donner à cœur joie. En riant autrement que des yeux, les spectateurs de ce jeudi-là leur eussent fait plaisir tout en se faisant du bien à eux-mêmes. Demandez, en effet, aux médecins, s'il n'y a pas de meilleur dessert que le rire, rien qui active mieux la digestion, qui accélère la circulation du sang, combat la paresse d'un tas d'organes, redonne enfin de l'énergie au moral aussi bien qu'au physique. Rions donc, ne nous croyons pas ridicules parce que nous obéissons à notre nature, et souvenons-nous qu'un fameux esculape anglais avait coutume de dire que l'arrivée d'un paillasse dans une ville y valait mieux que celle de vingt ânes chargés de drogues.

V. F.

*

Le rire et la santé.

Eh ! oui, rions ; rions le plus possible ; c'est la santé.

« Le rire est le propre de l'homme », a dit Rabelais.

Montaigne, à son tour, l'appelle : « Nos meilleures pièces » et l'envisage comme un vrai spécifique contre le spleen sous toutes ses formes.

Les gens qui savent faire rire sont des médecins sans s'en douter et la Faculté leur devrait une protection spéciale, lisons-nous dans les *Feuilles d'hygiène*. Puisque les anciens bouffons de cour, qui étaient souvent les plus avisés de tout ce monde, ont disparu, on devrait créer un ordre du rire avec distinctions honorifiques pour les plus habiles dans cet art.

A La Sarraz. — Demain, dimanche, La Sarraz aura la visite du « Théâtre populaire » de Lausanne, qui compte, on le sait, nombre de nos meilleurs amateurs. Dans la salle coquette du nouveau Casino sarrazin, le Théâtre populaire donnera deux représentations, en matinée et en soirée. Au programme, *Blanchette*, une pièce très dramatique de Brieux, l'auteur de la « Robe Rouge », et *Le Contrôleur des wagons-tits*, un éclat de rire.